

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1169 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 1169

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Les élèves instituteurs de 2e classe déclarés admis aux épreuves écrites du Certificat élémentaire d'aptitude pédagogique (session 1966) dont les noms suivent, sont nommés, pour compter du 1er octobre 1966, instituteurs de 2e classe stagiaires (indice 450) : Mlle Wahida Saïd Ali; Mme Abdi Ibrahim, née Saada Ismaël Abdi; MM. Daoud Obsieh Ladye ; Hassan Guirre Waberi ; Hassan Mohamed Abdi : Houssein Abdou Saïd; Mohamed Barreh Darar; Said Ismaël Nour. Mlle Amall Abdallah Abdourahman Dorani, élève-institutrice de 2e classe, qui n'a pas été déclarée admise aux épreuves écrites du C.E.A.P. est autorisée à redoubler son stage à la section normale.